

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018 à 19 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Madame Nathalie JEAN et Madame Aurélie GROSSO.

Avaient donné pouvoir :

- Madame VIRETTI à Madame RICARD
- Madame CARELLO à Monsieur JEAN
- Monsieur BOUKHECHAM à Monsieur AYME

Il est donné lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Avril 2018.

En page 7, il est demandé de rajouter la mention « manque d'honnêteté et d'absolue transparence ».

Il est soulevé que l'abstention de Madame MARTINOLI concernant l'approbation du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune a bien été notée mais pas ses observations.

En ce qui concerne la question de l'opposition, il faut faire figurer la question en même temps que la réponse faite par le Maire.

Ces observations formulées, le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis il est fait lecture des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

ORDRE DU JOUR

VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE (Associations, Culture, Sport et Fêtes)

1. Subvention à l'association « ECOLE DE FOOTBALL DE LA SILVACANE » pour l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association « ECOLE DE FOOTBALL DE LA SILVACANE » une subvention d'un montant de 2.500 € pour l'exercice 2018. Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Primitif de l'exercice 2018 au compte 6574 et rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'Association.

2. Subvention à l'association « VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE » pour l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association « VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE » une subvention d'un montant de 500 € pour l'exercice 2018. Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Primitif de l'exercice 2018 au compte 6574 et rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'Association.

VIE SOCIALE (action sociale, Affaires Scolaires et Petite Enfance)

3. Modification du règlement intérieur restauration scolaire et Maison de l'Enfance (Périscolaire matin et soir, mercredi et vacances scolaires)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés et 5 abstentions (M. VILLEVIEILLE, Mme CADVILLE, Mme JUNG, M. HANNON, M. Régis POSTIAUX), approuve le règlement intérieur de la restauration scolaire et de la Maison de l'Enfance, tel qu'il est annexé. Dit que le celui-ci sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

VIE MUNICIPALE (Finances, Urbanisme, Développement Durable, Communication, Relations avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, Relations avec le Conseil de Territoire du Pays d'Aix)

• **Finances**

4. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local – Etudes de faisabilité rénovation du Stade Michel Bouchard – Plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés et 5 abstentions (M. VILLEVIEILLE, Mme CADVILLE, Mme JUNG, M. HANNON, M. Régis POSTIAUX), approuve la réalisation des études de faisabilité pour la rénovation du stade Michel Bouchard dont l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 18 700,00 € HT soit 22 440,00 € TTC.

De même, il approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

• Conseil Départemental (FDAL)	60 %	:	11 220,00 €
• Fonds propres	40 %	:	7 480,00 €

et sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 2622018, article 1323.

5. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local – travaux de mise en sécurité des espaces extérieurs de la base de loisirs « les Iscles » – Plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation des travaux de mise en sécurité des espaces extérieurs de la base de loisirs « Les Iscles » dont l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 91 040,00 € HT soit 109 248,00 € TTC.

Il approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

• Conseil Départemental (FDAL)	60 %	:	54 624,00 €
• Fonds propres	40 %	:	36 416,00 €

et sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 2592018, article 1323.

6. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local – Etudes de faisabilité et travaux d'aménagement d'un local pour le Comité Communal des Feux de Forêts – Plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation des études de faisabilité et des travaux d'aménagement d'un local pour le Comité Communal des Feux de Forêt, dont l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 123 412,32 € HT soit 148 094,78 € TTC.

Il approuve également le plan de financement prévisionnel suivant :

• Conseil Départemental (FDAL)	60 %	:	74 047,39 €
• Fonds propres	40 %	:	49 364,93 €

et sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 2992018, article 1323.

7. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des travaux de proximité – Réfection du parking Place Jean Mermoz - Réfection des marches de l'escalier d'accès au lotissement de la Baume – Aménagement de la cuisine du studio de l'Abbaye de Silvacane – plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation des travaux décrits dont l'enveloppe prévisionnelle affectée est fixée à 52 305,07 € HT soit 62 475,09 € TTC.

Il approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

• Conseil Départemental (Travaux de Proximité)	70 %	:	36 613,55 €
• Fonds propres	30 %	:	15 691,52 €

et sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, opérations 3482018 (Mermoz), 4842018 (Lotissement Baume) article 1323 et au budget de l'Abbaye de Silvacane opération 1012016b (Studio) article 1323.

8. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Aide au Développement de la pratique Culturelle et Artistique – Etudes de faisabilité pour l'aménagement de la médiathèque normative et de l'école de musique – plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les études de faisabilité pour l'aménagement de la médiathèque normative et de l'école de musique dont l'enveloppe prévisionnelle affectée est fixée à 364 570 € HT soit 437 484 € TTC et approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

• Conseil Départemental	60 %	:	218 742 €
• Fonds propres	40 %	:	145 828 €

Une subvention, la plus élevée possible, sera sollicitée auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 2582018, article 1323.

9. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des Travaux de Proximité– Travaux de mise en sécurité du site « les Gontards » – plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés et une abstention (Monsieur POSTIAUX), approuve la réalisation des travaux de mise en sécurité du site « les Gontards » dont l'enveloppe prévisionnelle affectée est fixée à 36 200,00 € HT soit 43 440,00 € TTC.

Il approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

- Conseil Départemental (Travaux de Proximité) 70 % : 25 340,00 €
- Fonds propres 30 % : 10 860,00 €

et sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 3982017, article 1323.

10. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la Sécurité Routière – Acquisition de radars pédagogiques– plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de trois radars pédagogiques dont le montant s'élève à 5.953,50 € HT soit 7.144,20 € TTC.

De même, il approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

- Conseil Départemental 80 % : 4.762,80 €
- Fonds propres 20 % : 1.190,70 €

et sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 3442018, article 1323.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 25 Mai 2018

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS